

ÉLECTION MUNICIPALE 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC donné par le président d'élection aux électeurs et électrices de la Ville de Nicolet et conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), des éléments suivants :

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.

Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

- Vous avez 18 ans accomplis;
- Vous avez la citoyenneté canadienne;
- Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
- Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

De plus, le 2 novembre 2025 vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiquées ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

La commission de révision siégera publiquement :

Adresse : 180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet (Québec) J3T 1S6

Dates et heures : Jeudi 16 octobre, de 17 h à 20 h;
Vendredi 17 octobre, de 14 h 30 à 17 h 30;
Samedi 18 octobre, de 10 h à 13 h.

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents dont l'un indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre le président d'élection ou son adjoint à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : Hôtel de Ville de Nicolet
180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet, Québec, J3T 1S6

Téléphone : (819) 293-6901
Poste 2301 (président)
Poste 1311 (adjoint)

Courriel : elections@nicolet.ca

Pour obtenir plus d'informations concernant cette élection, vous êtes invité à consulter le site Internet de la ville au www.nicolet.ca.

DONNÉ À NICOLET ce 8 octobre 2025

A blue ink signature in a cursive script, appearing to read 'L. Caron'.

Louis-François Caron
Président d'élection